

**NOTE DE PRESENTATION ANNEXEE AU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES**  
(Article 107 Loi NOTRe)

Le budget de la caisse des écoles pour l'exercice 2020 s'équilibre comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
083-2683006-20200701-2020-07-01D07a-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 03/07/2020  
Affichage : 03/07/2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2020
<b>Résultat reporté</b>	
<b>Charges à caractère général</b>	<b>26 172,04 €</b>
Fournitures scolaires	18 500,00 €
Autres matériels et fournitures	3 700,00 €
Petits équipements	3 622,04 €
Documentation Gnle et Technique	350,00 €
Transport	- €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 300,00 €</b>
Pertes sur créances irrécouvrables	- €
Bourses et prix	1 300,00 €
Charges exceptionnelles	- €
Titres annulés sur exercices antérieurs	- €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>27 472,04 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>3 122,04 €</b>
<b>Produits des services et ventes diverses</b>	<b>1 000,00 €</b>
Cofisations et souscription	1 000,00 €
<b>Dotations</b>	<b>23 350,00 €</b>
Participation des communes du GFP	23 350,00 €
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>
Libéralités reçues	- €
Divers	- €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>27 472,04 €</b>

Le budget primitif 2020 permettra de prendre en charge les divers achats pour les élèves scolarisés à savoir 46 € par élève ainsi que 120 € pour la direction.

Seront également prises en charge les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des projets pédagogiques des enseignants, l'achat du petit gibus, l'achat des dictionnaires pour les élèves de CM2.

L'excédent capitalisé, issu notamment des dons des années précédentes, permettra en fonction des besoins d'acheter des équipements spécifiques pour compléter le matériel des enseignants (dépenses inscrites sur le compte 6063)



Le Président,

Gilles VINCENT